

Décret n° 73-901 du 14 septembre 1973 créant un conseil supérieur des professions paramédicales

14/09/1973

Ce texte crée un conseil supérieur des professions paramédicales.

Abrogé par le relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code, art. 5.
Voir dorénavant les [articles D 4381-1 à D 4381-6](#) du code de la santé publique.